



## COMMUNIQUE DE LA COORDINATION CGT GSK ET DE LA FNIC-CGT

---

Le 3 avril 2013, cinq salariés de l'atelier Nadroparine du site de Notre-Dame-De-Bondeville, sont licenciés après avoir été mis à pied à titre conservatoire, suite à un « écart constaté sur les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) » au sein de l'atelier en question.

Dans le même temps, un sixième salarié de la même équipe, titulaire d'un mandat d'élu au Comité d'Etablissement, a vu son licenciement rejeté par l'Inspection du Travail et a donc été réintégré.

Le 12 avril, les salariés concernés ont pris contact avec la CGT du groupe afin de voir comment toute la lumière peut être faite sur cette affaire, et surtout que toutes les responsabilités, y compris celle de l'entreprise, soient bien prises en compte.

Se fondant sur la décision de l'Inspection du Travail qui considère que les faits reprochés ne sont pas suffisamment graves pour justifier le licenciement d'un élu du personnel, **la CGT demande la réintégration de tous les salariés licenciés et le règlement du salaire dont ils ont été privés pendant la période de mise à pied.**

La CGT GSK et la FNIC-CGT soutiennent et assistent les salariés dans leur démarche devant l'instance prudhomme et, ne se posant pas en « procureur », ne se permettront pas de les juger a priori.